

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 166 Subventions de fonctionnement (623 700 euros) et d'investissement (514 800 euros) et conventions avec plusieurs organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets Paris Code, et financement d'actions de formation numériques (POEC) avec des opérateurs de compétences (OPCO).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511 – 1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer des conventions et de verser aux associations dont la liste suit, les subventions de fonctionnement et d'investissement qui y sont liées ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer les conventions, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention en fonctionnement est accordée aux organismes suivants au titre de l'exercice 2019 :

22.600 euros en fonctionnement pour le compte de l'établissement public AFPA, dont le siège social est situé 6-8, rue Georges et Mai Politzer, 75012 Paris (n° Simpa 191026, dossier 2019_09219).

36.000 euros en fonctionnement pour le compte de l'association Campus Fonderie de l'Image, dont le siège social est situé 80 rue Jules Ferry 93170 Bagnolet (N° Simpa 193384, dossier 2020_00021).

89.500 euros en fonctionnement pour le compte de l'établissement public CNAM, dont le siège social est situé 292 rue Saint-Martin, 75141 Paris cedex 03 (N° Simpa 185842, dossier 2019_09211).

31.500 euros en fonctionnement pour le compte de l'association Colombbus, dont le siège social est situé 78 rue de la Tombe Issoire, 75014 Paris (N° Simpa 13326, dossier 2019_09221).

50.000 euros en fonctionnement pour le compte de l'association Communication Sans frontières, dont le siège social est situé 64, rue Saint Honoré, 75001 Paris (N° Simpa 191064, dossier 2019_09223,).

25.000 euros en fonctionnement pour le compte de l'association DesCodeuses, dont le siège social est situé 37 rue du Télégraphe 75020 Paris (N° Simpa 191986, dossier 2019_09226).

67.000 euros en fonctionnement pour le compte de l'association École Numérique Solidaire des Quartiers, dont le siège social est situé au 28 avenue du Général Leclerc, 93270 Sevran (N° Simpa 193301, dossier 2019_09181).

20.000 euros en fonctionnement pour le compte de la Fondation FACE dont le siège social est situé 361, avenue Président Wilson, 93210 Saint-Denis (N° Simpa 145401, dossier 2019_09228).

33.200 euros en fonctionnement pour le compte de l'association Iron Hack France Alumni dont le siège social est situé 40, rue du Colisée, 75008 Paris (N° Simpa 191057, dossier 2019_09208).

20.000 euros en fonctionnement pour le compte de l'association Innovation Factory, dont le siège social est situé 59 rue Nationale, 75013 Paris (N° Simpa 184420, dossier 2019_09184).

28.000 euros en fonctionnement pour le compte de l'association Konexio, dont le siège social est situé 8, rue du Général Renault, 75011 Paris (N° Simpa 188179, dossier 2019_09235).

45.900 euros en fonctionnement pour le compte de l'association Les Mécènes du Numérique, dont le siège social est situé 4 rue résidence Fernand Chevallier 28240 La Loupe (N° Simpa 189293, dossier 2019_09187).

50.000 euros en fonctionnement pour le compte de l'association Musiques et Cultures Digitales, dont le siège social est situé au 8 rue du Général Renault, 75011 Paris (N° Simpa 192993, dossier 2019_09558).

10.000 euros en fonctionnement pour le compte de l'entreprise à agrément ESUS Oregami, dont le siège social est situé 17 rue Paul Bert, 75011 Paris (N° Simpa 192235, dossier 2019_09192).

45.000 euros en fonctionnement pour le compte de l'association Social Builder, dont le siège social est situé 38, rue des Jeuneurs, 75002 Paris (n° Simpa 103801, dossiers 2019_09246).

50.000 euros en fonctionnement pour le compte de l'association Wagon Alumni, dont le siège social est situé 16 villa Gaudalet 75011 Paris (N° Simpa 193401, dossier 2019_09506).

Article 3 : Une subvention en investissement est accordée aux organismes suivants au titre de l'exercice 2019 :

12.000 euros en investissement pour le compte de l'association Campus Fonderie de l'Image, dont le siège social est situé 80 rue Jules Ferry 93170 Bagnolet (N° Simpa 193384, dossier 2020_00022).

50.500 euros en investissement pour le compte du CNAM, dont le siège social est situé 292 rue Saint-Martin, 75141 Paris cedex 03 (N° Simpa 185842, dossier 2019_09278).

28.500 euros en investissement pour le compte de l'association Colombbus, dont le siège social est situé 78 rue de la Tombe Issoire, 75014 Paris (N° Simpa 13326, dossier 2019_09222).

50.000 euros en investissement pour le compte de l'association Communication Sans frontières, dont le siège social est situé 64, rue Saint Honoré, 75001 Paris (N° Simpa 191064, dossier 2019_09224).

20.000 euros en investissement pour le compte de l'association École Numérique Solidaire des Quartiers, dont le siège social est situé au 28 avenue du Général Leclerc, 93270 Sevran (N° Simpa 193301, dossier 2019_09182).

20.000 euros en investissement pour le compte de la Fondation FACE dont le siège social est situé 361, avenue Président Wilson, 93210 Saint-Denis (N° Simpa 145401, dossier 2019_09229).

18.000 euros en investissement pour le compte de l'association Innovation Factory, dont le siège social est situé 59 rue Nationale, 75013 Paris (N° Simpa 184420, dossier 2019_09185).

32.900 euros en investissement pour le compte de l'association Iron Hack France Alumni dont le siège social est situé 40, rue du Colisée, 75008 Paris (N° Simpa 191057, dossier 2019_09209).

28.000 euros en investissement pour le compte de l'association Konexio, dont le siège social est situé 8, rue du Général Renault, 75011 Paris (N° Simpa 188179, dossier 2019_09236).

11.100 euros en investissement pour le compte de l'association Les Mécènes du Numérique, dont le siège social est situé 4 rue résidence Fernand Chevallier 28240 La Loupe (N° Simpa 189293, dossier 2019_09188).

20.300 euros en investissement à l'association Musiques et Cultures Digitales, dont le siège social est situé au 8 rue du Général Renault, 75011 Paris (N° Simpa 192993, dossier 2019_09559).

36.500 euros en investissement pour le compte de l'entreprise à agrément ESUS O'Clock, dont le siège social est situé 10 rue de Penthièvre 75008 Paris (N° Simpa 193225, dossiers 2020_00026).

40.000 euros en investissement pour le compte de l'entreprise à agrément ESUS Oreegami, dont le siège social est situé 17 rue Paul Bert, 75011 paris (N° Simpa 192235, dossier 2019_09167).

30.000 euros en investissement pour le compte de l'entreprise à agrément ESUS Rocket School, dont le siège social est situé 9 rue de Domremy 75013 Paris (N° Simpa 193403, dossier 2019_09285).

22.000 euros en investissement pour le compte de l'association Social Builder, dont le siège social est situé 38, rue des Jeuneurs, 75002 Paris (n° Simpa 103801, dossier 2019_09247).

95.000 euros en investissement pour le compte de l'entreprise à agrément ESUS Web Force 3, dont le siège social est situé 18 rue Geoffroy L'Asnier 75004 Paris (N° Simpa 193408, dossiers 2019_09286, 2019_09288).

Article 4 : Le reversement de tout ou partie de la subvention à une association, organisme, société, toute personne privée ou œuvre, est autorisé dans le cadre d'un partenariat entre porteurs de projet du programme ParisCode.

Article 5 : La dépense correspondante en fonctionnement sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 6 : La dépense correspondante en investissement sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO